



R A P P O R T

SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DE COLLECTE
ET DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS

DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE

ANNÉE
2024

INTRODUCTION



CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a le plaisir de vous adresser le présent document retracant l'activité « collecte des déchets » de la structure intercommunale pour l'année 2024.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel et disponible sur le site internet du Pays de Grasse (www.paysdegrasse.fr) rubrique « l'Agglomération » et « Documentation Pays de Grasse ».

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), créée au 1^{er} janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle regroupe 23 communes et 101 897 habitants (INSEE 2022) sur un territoire de 490 km². La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit à la place des communes 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

OBLIGATOIRES

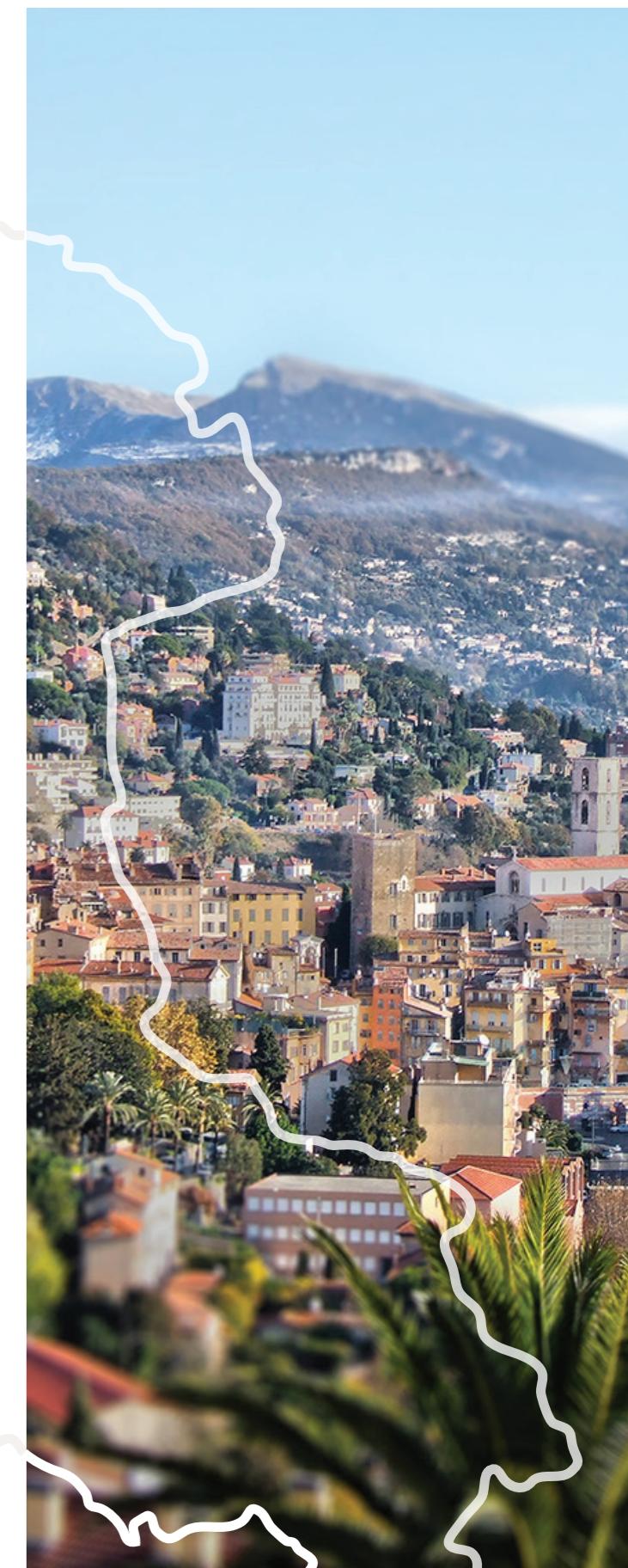
- > Le développement économique
- > L'aménagement du territoire
- > L'habitat
- > La politique de la ville

OPTIONNELLES

- > L'environnement et la collecte des déchets
- > La culture et le sport
- > La voirie et le stationnement
- > L'action sociale

FACULTATIVES

- Actions en faveur de :
- > L'environnement,
 - > La prévention des risques
 - > L'aménagement numérique,
 - > La politique culturelle, ...



PARTIE 01 Présentation générale du service

1. Création et compétences : p 8
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

PARTIE 02 Indicateurs techniques

1. Organisation du service : p 18
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 18
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 21
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 22
 5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables : p 23
 6. Tonnages 2024 : p 24
7. Évolution des tonnages depuis 2020 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

PARTIE 03 Indicateurs financiers

1. Redevance Spéciale : p 32
2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 33
 - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 34
 - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 36
 - Zone TEOM 3 - Grasse : p 38
 - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 40
 - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 42
 - Zone TEOM CAPG : p 44

PARTIE 04 Les événements & actions de communication

1. Les moments forts de l'année : p 48
2. Les actions de communication : p 50
3. Les perspectives pour l'année 2025 : p 54

SOMMAIRE



PARTIE 01

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- 1. Création et compétences : p 8
- 2. Territoire desservi : p 8
- 3. Moyens humains : p 10
- 4. Équipements : p 11



1. CRÉATION ET COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » a été conservée par le Pays de Grasse, et celle liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- UNIVALOM pour la commune de Mouans-Sartoux,
- Le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED) pour les autres communes.

2. TERRITOIRE DESSERVI

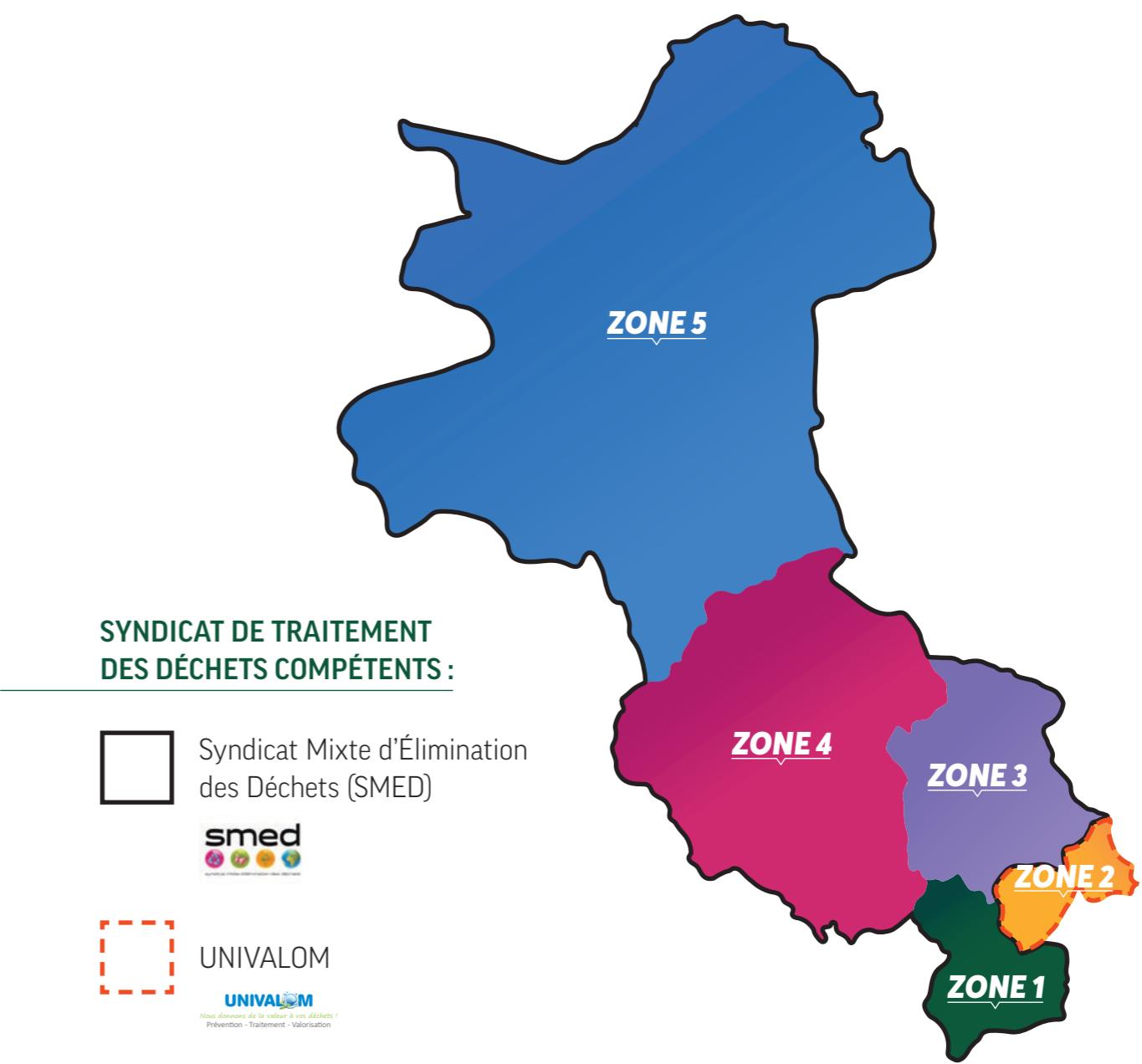
La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 101 897 habitants en 2024 (INSEE 2021) répartis sur 23 communes. Ce territoire s'étend sur 490 km² avec une densité de 205 habitants au km². Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE permettent d'avoir une estimation de la population en saison estivale.

COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	SUPERFICIE (en km ²)	POPULATION TOTALE (1)
VALLÉE DE LA SIAGNE :			
AURIBEAU-SUR-SIAGNE	06007	5	3 346
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	06108	6	5 552
PEGOMAS	06090	11	8 143
ZONE 1			
MOUANS-SARTOUX	06084	14	10 847
ZONE 2			
GRASSE	06069	4	48 669
TERRES DE SIAGNE :			
CABRIS	06026	5	1 421
PEYMEINADE	06095	10	8 491
LE TIGNET	06140	11	3 158
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06118	30	3 971
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	51	3 662
SPERACÈDES	06137	3	1 180
ZONE 3			
MONTS D'AZUR :			
AMIRAT	06002	13	49
ANDON	06003	54	652
BRIANÇONNET	06024	24	168
CAILLE	06028	17	423
COLLONGUES	06045	11	80
ESCRAGNOLLES	06058	25	621
GARS	06063	16	70
LE MAS	06081	32	98
LES MUJOULS	06087	15	38
SAINT-AUBAN	06116	43	204
SÉRANON	06134	23	537
VALDEROURE	06154	25	517
ZONE 4			
ZONE 5			
TOTAL			101 897

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes sur le secteur du haut pays. Historiquement, l'organisation de la collecte des déchets est répartie selon cinq zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la manière suivante :

ZONES DE COLLECTE

- | | | |
|---|---|--|
| ● Vallée de la Siagne
Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne.
> Collecte en régie. | ● Grasse
> Collecte par prestataire. | ● Monts d'Azur
Escragnoles, Andon, Séranon, Le Mas, Valderoure, Saint-Auban, Briançonnet, Les Mujouls, Amirat, Gars, Caille, Collongues.
> Collecte en régie. |
| ● Mouans-Sartoux
> Collecte en régie. | ● Terre de Siagne
Peymeinade, Le Tignet, Cabris, Spéracèdes, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne.
> Collecte par prestataire. | |



3. MOYENS HUMAINS

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 63 agents.



Personnel administratif :

1 directeur de service,
1 responsable administratif,
1 responsable redevance
spéciale/prestataire de collecte,
2 assistants redevance spéciale,
1 responsable des régies de
collecte,
1 assistante régie,
2 ambassadeurs du tri,
1 coordinateur des ambassadeurs
du tri,
1 opératrice pour le numéro vert.

Personnel de collecte en régie :

CTI Mouans-Sartoux :
12 agents de collecte -
1 coordinateur.

CTI Grasse :
10 agents de collecte -
1 coordinateur.

CTI Vallée de la Siagne :
13 agents de collecte -
1 coordinateur.

CTI Valderoure :
7 agents de collecte -
1 coordinateur.

Régie Maintenance Bac :
4 agents + 1 coordinateur.

Personnel de collecte du prestataire :

Secteur Grasse/Saint-Vallier-
de-Thiey/Cabris/Spéracèdes/
Le Tignet/Saint-Cézaire-sur-
Siagne/Peymeinade :

Chauffeurs/équipiers : 30,
Chef d'équipe : 1,
Agents de maîtrise : 2,
Responsable : 1,
Directeur agence : 1,
Directeur unité
opérationnelle : 1.

4. ÉQUIPEMENTS

Pour exercer cette compétence, la CAPG dispose de :



5 quais de transfert mis à disposition
par le SMED et UNIVALOM :

- > Quai des Roumiguières à Grasse (OM),
- > Quai du CVE d'Antibes (OM),
- > Quai du CITT à Cannes la Bocca (CS/papier),
- > Quai de la déchèterie de Valderoure (OM/CS/verre),
- > Quai de Mandelieu (verre).



8 déchèteries pour les particuliers et les
professionnels mises à disposition par
par le SMED et UNIVALOM : Mouans-
Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne,
Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-
sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey,
Valderoure.



9 véhicules de service pour le
personnel administratif et coordinateur :
8 véhicules légers et 1 fourgonnette.



Une flotte de véhicules de collecte
pour les déchets ménagers et les
encombrants.



> Pour la maintenance des bacs de collecte :

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Carburant
NON	RENAULT	VL	MASTER	05/05/2022	GASOIL
NON	FUSO	VL	CANTER PLATEAU	20/06/2022	GASOIL

> Pour le ramassage des bacs de collecte par Centre Technique Intercommunal (CTI) :



CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE MOUANS-SARTOUX



CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE GRASSE

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 142228	17/02/2012	14	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 3688 LC-M 33X 12/12	09/01/2013	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 145547/ C335 0 3/2019	23/04/2019	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2482 LC-M 33X 03/08	03/04/2008	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J866GB001958	04/05/2016	16	19,5 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J862NB009892	23/03/2022	16	19,5 T	GASOIL
NON	IRIDE	MINI-BENNE	VL	IRIDE n°chassie 212529/cm697 VEI-COLORACCRIFTIUTI/VV50CMALU	11/06/2018	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	MINI-BENNE	VL	IRIDE n° série 222522-CM 799 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	MINI-BENNE	VL	IRIDE n° série 222521-CM 798 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL
NON	FUSO CANTER	MINI-BENNE	VL	TYBFEA01BLD D00278	15/12/2023	5	3,5 T	GASOIL

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
NON	ISUZU EURO	"AMPIROLL (PO-LYBENNE)"	PL	AMPIROLL PALFINGER	16/06/2020	3,5 T	7,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	17/03/2020	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	24/10/2009	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	22/10/2012	1T1	3,5 T	GASOIL
NON	FUSO CANTER	PLATEAU	VL	BENNE	20/06/2022	0,75T		GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	17/11/2015	1T	3,5 T	GASOIL
NON	GIOTTI VICTORIA	NETTOYAGE	VL	LVZBRZIBSM C036401	07/03/2024		3,5T	ESSENCE

+ DIVERS

2 CAISONS 12M²
4 CAISONS 8M²



CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DE VALDEROURE

Taxe à l'essieu PTAC > ou = à 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2774 LC-M 33X 05/09	11/06/2009	12,5	17,9 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT 143837 C222/21-06	07/08/2015	12	16 T	GASOIL
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2833 LC-M 33X 07/09	07/08/2009	12	14 T	GASOIL
OUI	FUSO CANTER	BOM	PL	TYBFEV- 71CLDC08020	07/04/2022	5	7,5 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll DALBY Modèle SHM2 14N3200S Grue FASSI	05/10/2009		19 T	GASOIL
NON	NISSAN CAPSTAR	BOM	VL	TECM / N° C259	29/07/2015	5	3,5 T	GASOIL
NON	FIAT HITACHI TRACTO- PELLE	CHARGEUR	VL	MODELE: FB90/24PT	01/01/2002		8,2 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL	PL	Ampliroll DALBY / Grue FASSI	07/05/2010	3,5 T	19 T	GASOIL

+ DIVERS

9 CAISSONS 16M³
1 CAISSONS 8M³

Véhicules de collecte du prestataire :

REF.	IMMATRICULATION	DESCRIPTION	MISE EN SERVICE
BOM 19T / 21T			
R32397	DP-211-DC	BOM AR 19T - FAUN 20M³ VOLVO	18/2/2015
RELAIS	CM-971-WH	BOM AR 19T	14/11/2012
RELAIS	EP-120-HQ	BOM AR RENAULT 19T - SEMAT	20/7/2017
R32614	EP-563-QA	BOM AR RENAULT 19T - SEMAT	31/7/2017
R32471	GR-291-QF	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	4/10/2023
R32469	GR-486-RH	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	6/10/2023
R32490	GR-775-QG	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	4/10/2023
R32491	GR-953-SE	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	9/10/2023
R32493	GR-899-RH	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	6/10/2023
R32494	GR-193-RZ	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	9/10/2023
R32492	GR-283-SE	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	9/10/2023
R32498	GS-826-KZ	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	16/11/2023
MINI BENNE PL 6T			
R32468	GR-119-GT	BOM AR FUSO 6T - FAUN	20/9/2023
R32470	GR-328-GT	BOM AR FUSO 6T - FAUN	20/9/2023
R32476	GR-816-DE	BOM AR FUSO 6T - FAUN	11/9/2023
R32489	GR-043-DF	BOM AR FUSO 6T - FAUN	11/9/2023
RELAIS	GQ-597-YT	BOM AR FUSO 6T - FAUN	30/8/2023
RELAIS	GR-540-GT	BOM AR FUSO 6T - FAUN	20/9/2023
MINI BENNE VL 3T5 / 4T5 ELECTRIQUE			
R32563	GZ-078-SC	BOM ELECTRIQUE	15/10/2024
R32564	GZ-202-SC	BOM ELECTRIQUE	15/10/2024
R32475	GR-275-DE	BOM FUSO FAUN 3,5T	11/9/2023
R32609	GH-902-HT	BOM FUSO FAUN 3,5T	1/7/2022
RELAIS	GE-067-SA	BOM FUSO FAUN 3,5T	16/2/2022
BOM 16T			
R32495	GT-149-XH	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M³	31/1/2024
R32496	GT-878-XG	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M³	31/1/2024
R32497	GT-883-XE	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M³	31/1/2024
CLOVIS	FB-344-KX	BOM AR RENAULT 16T - FARID 12M³	20-11-2018
LAVEUSE			
	BQ-503-AC	LAVEUSE PL	16-06-2011

Le service de collecte du prestataire est composé de 36 agents.

PARTIE 02

INDICATEURS TECHNIQUES

- 1. Organisation du service p 18
- 2. Organisation de la collecte sur le territoire p 19
- 3. Répartition du parc des conteneurs de collecte p 21
- 4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères p 22
- 5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables p 23
- 6. Tonnages 2024 p 24
- 7. Évolution des tonnages depuis 2015 p 28
- 8. Compostage et lombricompostage domestiques p 29



1. ORGANISATION DU SERVICE

Sur le territoire du Pays de Grasse, les déchets ménagers, incluant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective (CS), sont collectés par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) et sont acheminés soit vers le centre de tri (CS) soit vers des quais de transfert (OMr), afin d'optimiser les transports (le chargement dans des gros porteurs limite le nombre de rotations nécessaires).

Les OMr sont ensuite acheminées vers divers sites de traitement. Les déchets de la CAPG, dont le traitement a été confié au SMED, sont exportés dans différentes installations de traitement dans le bassin azuréen.

Plus récemment, le Centre de Valorisation organique (CVO) du SMED au Broc, a également fait l'objet d'une augmentation des tonnages figurant dans son arrêté d'autorisation d'exploiter.



2. ORGANISATION DE LA COLLECTE SUR LE TERRITOIRE

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr), les déchets alimentaires et les encombrants

ZONE DE COLLECTE

PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	PAP	PRGPT	Quai transfert	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES		DÉCHET ALIMENTAIRES		ENCOMBRANTS	
									PAV (sur rdv) ou en déchèterie	PAV	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV (sur rdv) ou en déchèterie
Vallée de la Siagne Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	CANNES	C1	C1	MANDELIEU	Régie de collecte					
Mouans-Sartoux Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	ANTIBES									
Grasse Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE				Régie de collecte					
Terres de Siagne Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE				Compétence communale					
Monts d'Azur Zone 5					VALDEROURE				Régie de collecte					

Régie
Prestataire

PAV = Point d'Apport Volontaire

PRGPT = Point de Regroupement

Pour le tri sélectif

3. RÉPARTITION DU PARC DES CONTENEURS DE COLLECTE

ZONE DE COLLECTE

EMBALLAGES BI-FLUX MULTIMATÉRIAUX									
VERRE					PAPIER				
PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	Quai transfert	PAP	Quai transfert	PAV
Vallée de la Siagne Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	CANNES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	0,5	VEOLIA MANDELIEU
Mouans-Sartoux Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	CANNES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	0,5	VEOLIA MANDELIEU
Grasse Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	0,5	VEOLIA MANDELIEU
Terres de Siagne Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C1		GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU		aérien & enterré
Monts d'Azur Zone 5		C2	VALDEROURE	aérien	VEOLIA MANDELIEU				CANNES

Prestataire
Régie

PAV = Point d'Apport Volontaire
PRGPT = Point de Regroupement

Recensement des Points d'Apports Volontaires (PAV)

ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
95	254 (dont 150 équipées du dispositif Cliiink)	144	94

Interventions pour la maintenance du parc de collecte

	2024	2023
Ajout/placement	365	35 231
Echange/échange dotation/remplacement	517	428
Réparation/interventions	95	421
Retrait	64	184
Total interventions	2 018	1 572

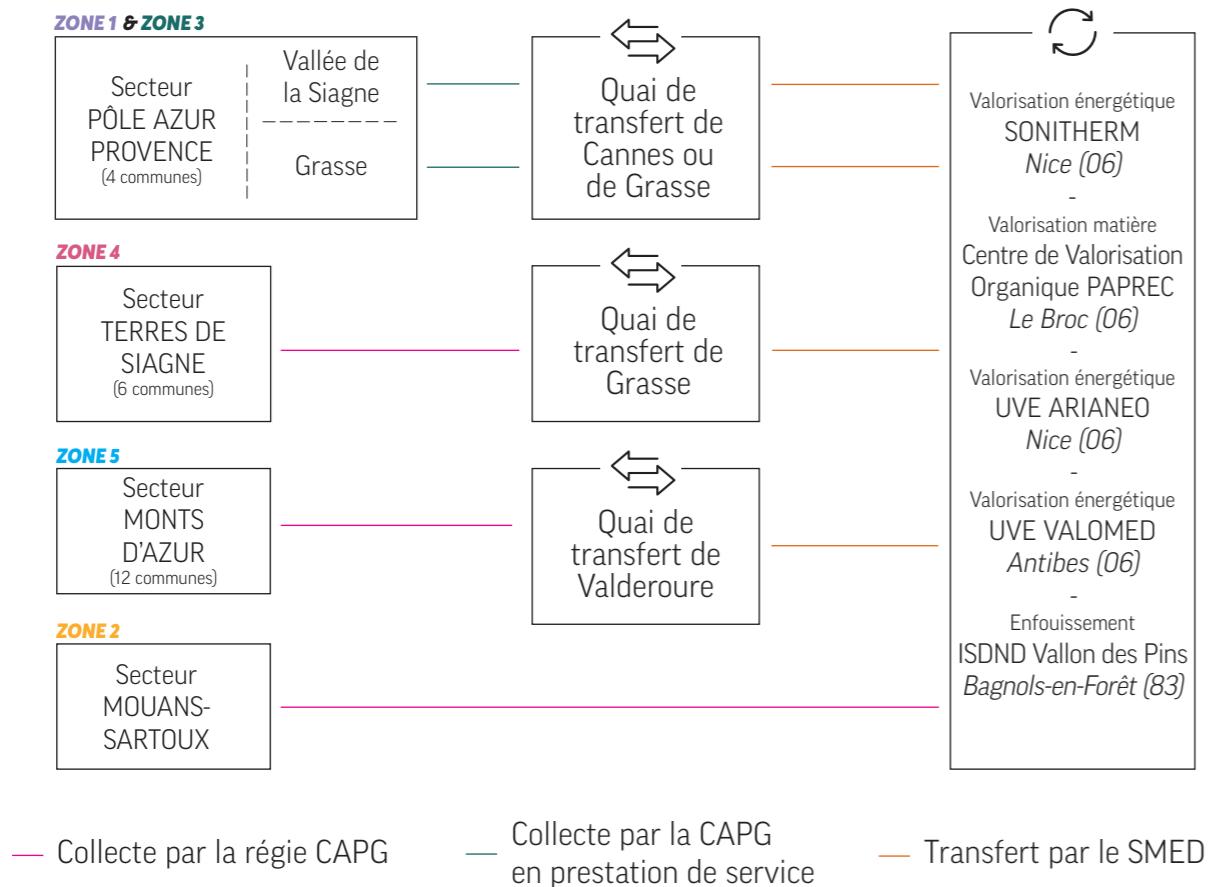
Distribution de composteurs individuels

	2024	2023
Zone 1	185	20
Zone 2	28	2
Zone 3	591	242
Zone 4	1256	37
Zone 5	240	3
Total dotation	2 300	304





4. CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE



La collecte sélective des Emballages Ménagers mais également des Journaux - Magazines - Revues (JMR) sur l'ensemble des secteurs du Pays de Grasse est assurée par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) qui transporte les matériaux à trier au centre de tri du SMED à Cannes. Une fois trié, ces produits sont directement acheminés vers les filières de recyclage appropriées. Seul le verre transite directement vers les installations de recyclage sans passer par le centre de tri.

Les contenants mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers afin d'assurer la collecte des déchets ménagers sur le territoire sont les suivants :



Emballages recyclables



Bouteilles, pots et flacons en verre



Tous les papiers sans exception



Déchets organiques

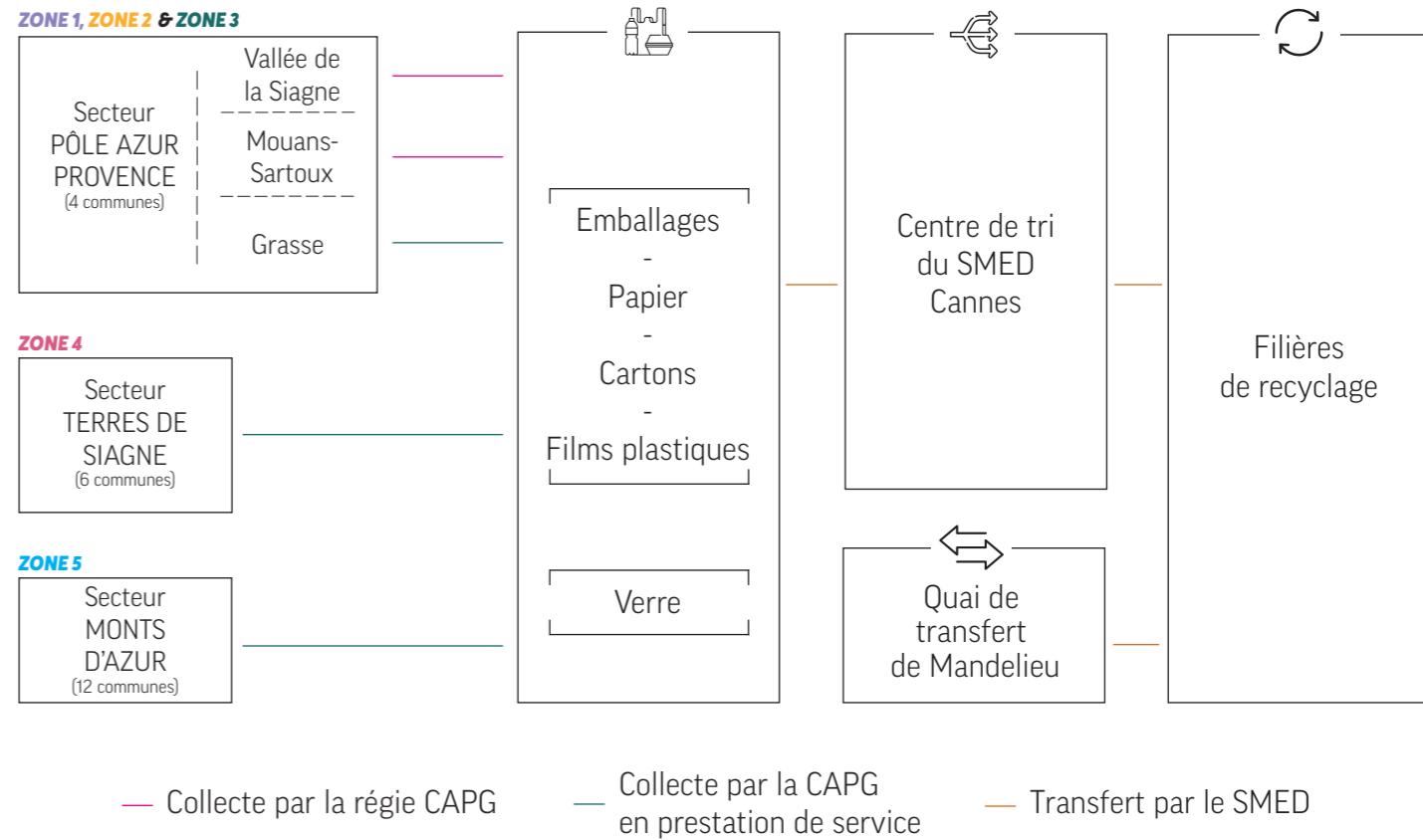


Ordures ménagères



Encombrants

5. CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES COLLECTE DE RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE



6. TONNAGES 2024



SMED

	Tonnages particuliers	Ratio kg/hab/an	Tonnages professionnels	Total Tonnages DMA	Ratio DMA kg/an/hab
OMR	27 073	297	4 200	31 273	343
Déchets Alimentaires	42	10	0	42	10
Verre	2 412	26	0	2 412	26
EMR / JMR	4 497	49	445	4 941	54
Déchets verts	8 945	98	1 908	10 853	119
Gravats propres	3 954	43	982	4 936	54
Gravats sales	1 116	12	160	1 276	14
Encombrants	4 253	47	798	5 051	55
Bois	1 533	17	592	2 125	23
Ferrailles	729	8	158	887	10
DEEE	653	7	46	699	8
Carton	143	2	298	441	5
DDM	233	3	5	238	3
DEA	2 810	31	135	2 945	32
Divers valorisables	395	4	209	604	7
TOTAL	58 788	646	9 936	68 724	755

Source : SMED - UNIVALOM 2024

UNIVALOM

	Tonnages particuliers	Ratio kg/hab/an	Tonnages professionnels	Total Tonnages DMA	Ratio DMA kg/an/hab
OMR	2 770	255	1 188	3 958	365
Déchets Alimentaires				0	0
Verre	449	41	0	449	41
EMR / JMR	540	50	117	657	61
Déchets verts	1 703	157	1 314	3 017	278
Gravats propres	353	33	178	531	49
Gravats sales	413	38	152	565	52
Encombrants	298	27	399	697	64
Bois	211	19	312	523	48
Ferrailles	163	15	69	232	21
DEEE	103	9	10	113	10
Carton	225	21	57	282	26
DDM		0	0	0	0
DEA	404	37	74	478	44
Divers valorisables	781	72	1	782	72
TOTAL	8 414	776	3 871	12 284	1132

TOTAL SYNDICATS

	Tonnages particuliers	Ratio kg/hab/an	Tonnages professionnels	Total Tonnages DMA	Ratio DMA kg/an/hab
OMR	29 843	293	5 388	35 231	346
Déchets Alimentaires	42	10	0	42	10
Verre	2 861	28	0	2 861	28
EMR / JMR	5 037	49	562	5 598	55
Déchets verts	10 648	104	3 222	13 870	136
Gravats propres	4 307	42	1 160	5 467	54
Gravats sales	1 529	15	312	1 841	18
Encombrants	4 551	45	1 197	5 748	56
Bois	1 744	17	904	2 648	26
Ferrailles	892	9	227	1 119	11
DEEE	756	7	56	812	8
Carton	368	4	355	723	7
DDM	233	2	5	238	2
DEA	3 214	32	209	3 423	34
Divers valorisables	1 176	12	210	1 386	14
TOTAL	67 202	669	13 807	81 009	795

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte (PAP) en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (660 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution 2023/2024
2020	101 594	37 178,78	337,78	+ 2,25
2021	100 162	37 021,90	369,62	- 0,5%
2022	100 328	35 589,88	354,74	- 3,85 %
2023	100 534	33 730,75	337,30	- 5,2 %
2024	101 897	33 797,6	331,68	+0,2%

Les données de la collecte des OMR comptabilisent également les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui sont assimilés aux ordures ménagères. D'après l'ADEME, ces déchets représentent environ 21,7% des collectes, ce qui ramènerait le gisement des OMR à 26 463,52 tonnes soit 259,70 kg/hab.



COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Après le lancement de la collecte expérimentale des déchets alimentaires en 2018 sur la zone 1 (La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas) et au vu de la loi Agec « Obligation du Tri à la Source, effective à partir de janvier 2024, la CAPG fait le choix d'une distribution massive de composteur individuel pour répondre à la loi.

Ceci permettant de diminuer les tonnages des OMr, éviter les nuisances d'un bac biodéchets comme les odeurs en période estivale, les asticots...

Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution 2023/2024
2020	4 200	88,32	21,03	-19,71%
2021	4 200	71,78	17,09	-18,73%
2022	4 200	41,78	9,95	-42%
2023	4 200	34	8,10	-18,79%
2024	4 200	42	10	+23,5%

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les emballages ménagers sont collectés en sacs jaunes translucides ou en bac individuel pour le porte-à-porte (PAP), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (360 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit. En 2024, le remplacement des sacs translucides par des bacs individuels a continué s'est poursuivi afin de limiter la matière plastique. À rappeler aussi que depuis 2016, les consignes de tri des 23 communes du Pays de Grasse ont évolué avec l'intégration de l'ensemble des emballages plastiques dans les consignes de tri.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2020	101 594	4 574,00	45,02	+9,90%
2021	100 162	4 762,34	47,55	+4,12%
2022	100 328	4 667,90	46,53	-1,98%
2023	100 534	4 447,43	44,24	-4,7%
2024	101 897	5026,76	49,33	+13%



COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre est effectuée en bacs (240 litres) pour certaines co-propriétés ne pouvant accueillir de PAV. Le reste du territoire est couvert par 254 points d'apports volontaires.

Depuis 2015, le Pays de Grasse entretient un partenariat avec la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes, lui permettant pour chaque tonne de verre collectée le versement de 3,05€ à l'association. Et depuis la mise en place du dispositif d'incitation au recyclage Cliiink en 2018, trier revêt une triple dimension écologique, économique, sociale et humanitaire. La priorité de la CAPG est d'extraire ce déchet, lourd et recyclable à l'infini du gisement des ordures ménagères.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2020	101 594	3 062,71	30,15	+1,82%
2021	100 162	3 101,39	30,96	+1,26%
2022	100 328	3 067,31	30,57	-1,10%
2023	100 534	3 003,42	30,03	-2%
2024	101 897	2826,89	27,74	-5,88%

Évolution du nombre de points d'apports volontaires pour le tri du verre

2020	2021	2022	2023	2024
287	289	290	290	254

COLLECTE DU PAPIER

La collecte du papier se fait en points d'apport volontaire sur les zones de Mouans-Sartoux, Vallée de la Siagne, Grasse et Terres de Siagne. Pour le territoire des Monts d'Azur, la collecte du papier se fait dans le même bac que les emballages (bacs avec couvercle jaune).

Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2020	98 095	911,08	8,72	-17,90%
2021	96 694	888,54	9,19	-2,5%
2022	96 902	809,33	8,35	-8,91%
2023	97 107	558,71	5,76	-31%
2024	98 381	467,93	4,75	-16%

La baisse de la collecte du papier s'explique de 2 façons : les journaux, magazines et prospectus sont acceptés dans le bac jaune depuis l'extension des consignes de tri. Aussi, à l'ère du numérique les supports papier sont moins utilisés. Toutefois, la CAPG continue à communiquer sur le tri du papier afin de l'extraire des ordures.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyen de transport pour les emmener en déchèterie.

Pour les communes de la Vallée de la Siagne, de Mouans-Sartoux et de Grasse, la prise de rendez-vous doit se faire par le biais du numéro vert : 0 800 506 586 - collecte@paysdegrasse.fr

Pour les communes de Terres de Siagne, la prise de rendez-vous doit se faire auprès de la Mairie.

Territoire Grasse Mouans-Sartoux et Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2020	80 207	1 209	14,93	-4,05%
2021	78 806	1 142	14,49	-5,5%
2022	78 806	1 281	16,26	+12,17%
2023	75 586	1 366	18,07	+6,64%
2024	76 557	1 374	17,95	+0,59%



COLLECTE DES CARTONS

Les cartons sont collectés auprès des professionnels en porte à porte sur les zones appliquant la redevance spéciale (zone 1,2 et 3) et en PAV pour l'ensemble de la population de la zone 4.

Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2020	98 095	625	6,37	+18,6%
2021	96 694	605	6,26	-3,2%
2022	96 902	693	7,15	+14,58%
2023	97 107	694	7,15	+0,12%
2024	98 381	723	7,34	+ 4,18%



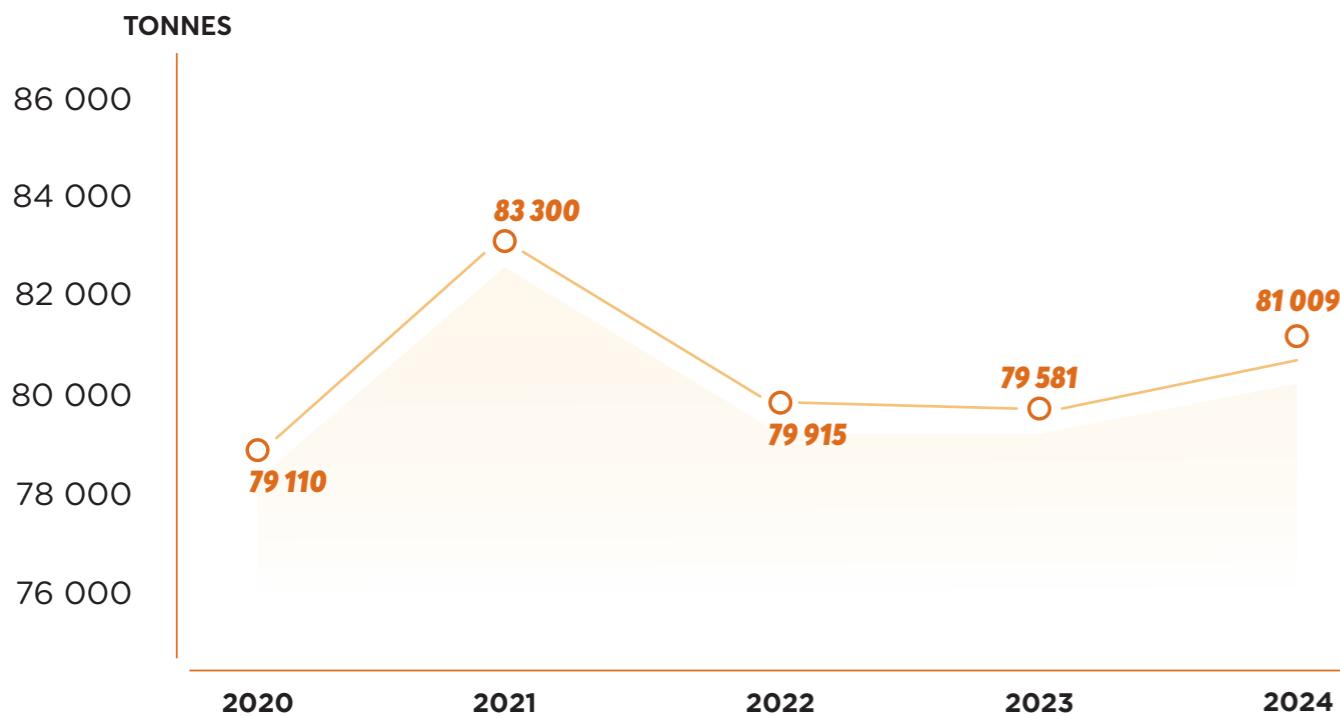
COLLECTE DES VÊTEMENTS, TEXTILES ET LINGE DE MAISON

En partenariat avec l'association Montagn'Habits, le Pays de Grasse a réparti 81 colonnes sur l'ensemble de son territoire, afin de permettre au public la collecte de ses vêtements, textiles et linge de maison destinés à la revente ou à la valorisation matière.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2020	101 594	392	3,56	-9,81%
2021	100 162	364	3,63	-7,14 %
2022	100 328	374	3,73	+2,75 %
2023	100 534	379	3,76	+1,34 %
2024	101 897	373	3,66	-1,32%



7. ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2015



La distribution massive de composteur a permis à notre agglomération de stabiliser les tonnages collectés d'ordures ménagères entre 2023 et 2024. Le Pays de Grasse a fait cette année le choix de différencier les tonnages DMA collectés et des déchets collectés des usagers, permettant ainsi de dissocier les tonnages qui émanent des professionnels de ceux des particuliers, répondant ainsi aux objectifs de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



8. COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE DOMESTIQUES

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED), met à la disposition de ses habitants disposant d'un jardin un composteur individuel, afin de les inciter à recycler leurs déchets verts ménagers, et d'obtenir ainsi un amendement de qualité pour leur jardin et leurs plantations.

Ce procédé ancestral et pédagogique développé par le Pays de Grasse lui permet d'alléger la quantité des ordures ménagères à éliminer, et évite ainsi de les enfouir à grand coût pour la collectivité. **En 2024, Il a été distribué 2 300 composteurs lors des 24 sessions organisées sur le territoire de la CAPG.** Les administrés doivent s'inscrire sur le site internet de la CAPG aux différentes session organisées sur le territoire pour récupérer leur composteur individuel.

Dans la même logique que la démarche initiée autour du compostage domestique, le Pays de Grasse a lancé en 2016 une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant cette fois-ci en habitation collective, de pouvoir valoriser eux aussi leurs déchets alimentaires.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

En partenariat avec l'association « Les Jardins du Loup », le Pays de Grasse a animé une session de distribution de lombricomposteurs, avec une formation et la dotation d'un essaim de vers. **28 nouvelles familles volontaires ont fait l'acquisition d'un dispositif et ont bénéficié de l'accompagnement au démarrage de l'association** pour s'assurer de la réussite de leur démarche.

PARTIE 03

INDICATEURS FINANCIERS

- 1. Redevance Spéciale : p 32
- 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 33
- Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 34
- Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 36
- Zone TEOM 3 - Grasse : p 38
- Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 40
- Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 42
- Zone TEOM CAPG : p 44





1. REDEVANCE SPÉCIALE

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En couvrant les charges supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a la volonté d'harmoniser à terme l'application de la redevance spéciale, instituée en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, sur les 23 communes de son territoire.

Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La redevance spéciale obéit à la volonté de :

- > Répondre à une obligation réglementaire.
- > Assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets adaptée à chaque type de producteur en veillant à l'équité fiscale entre les professionnels et les ménages.
- > Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri sélectif.

Nombre d'entreprises

COMMUNE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Auribeau-sur-siagne	7	8	9	8	7	6	5
Pégomas	52	51	53	54	56	58	59
La Roquette-sur-Siagne	34	34	36	35	39	41	39
Mouans-Sartoux	147	158	161	161	166	178	163
Grasse	265	286	293	318	333	347	329
Peymenade						6	23
Le Tignet						2	10
Saint-Vallier-de-Thiey						10	12
Saint-Cézaire-sur-Siagne						12	15
TOTAL	505	537	552	576	601	660	655

- >> La mise en place de la redevance spéciale sur le territoire de Terres de Siagne a débuté en 2023 et on dénombre 60 entreprises ayant souscrit un contrat.

2. LES COÛTS DU SERVICE ET SON FINANCEMENT PAR ZONE DE TEOM

Depuis 2015, le coût du service et son financement sont présentés avec la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice se fait à l'aide d'un logiciel comptable interne et de la méthode Compta coût de l'ADEME qui permet de saisir la totalité des coûts de la collecte réparti par flux et par zone de TEOM.

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. L'utilisation de la matrice des coûts s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts.

Le service collecte de la CAPG a deux sources principales de financement : la TEOM et les recettes des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale. La matrice permet ainsi d'obtenir un taux de couverture nécessaire pour le budget. La spécificité du territoire de la CAPG oblige à créer 5 matrices selon les 5 zones de Teom. A la suite de ces 5 matrices une matrice finale CAPG est créée.

La matrice finale est validée par l'organisme Sinoé déchets. Grâce à ce processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT PAR ZONE DE TEOM

ZONE 1 VALLÉE DE LA SIAGNE - 17 493 habitants*

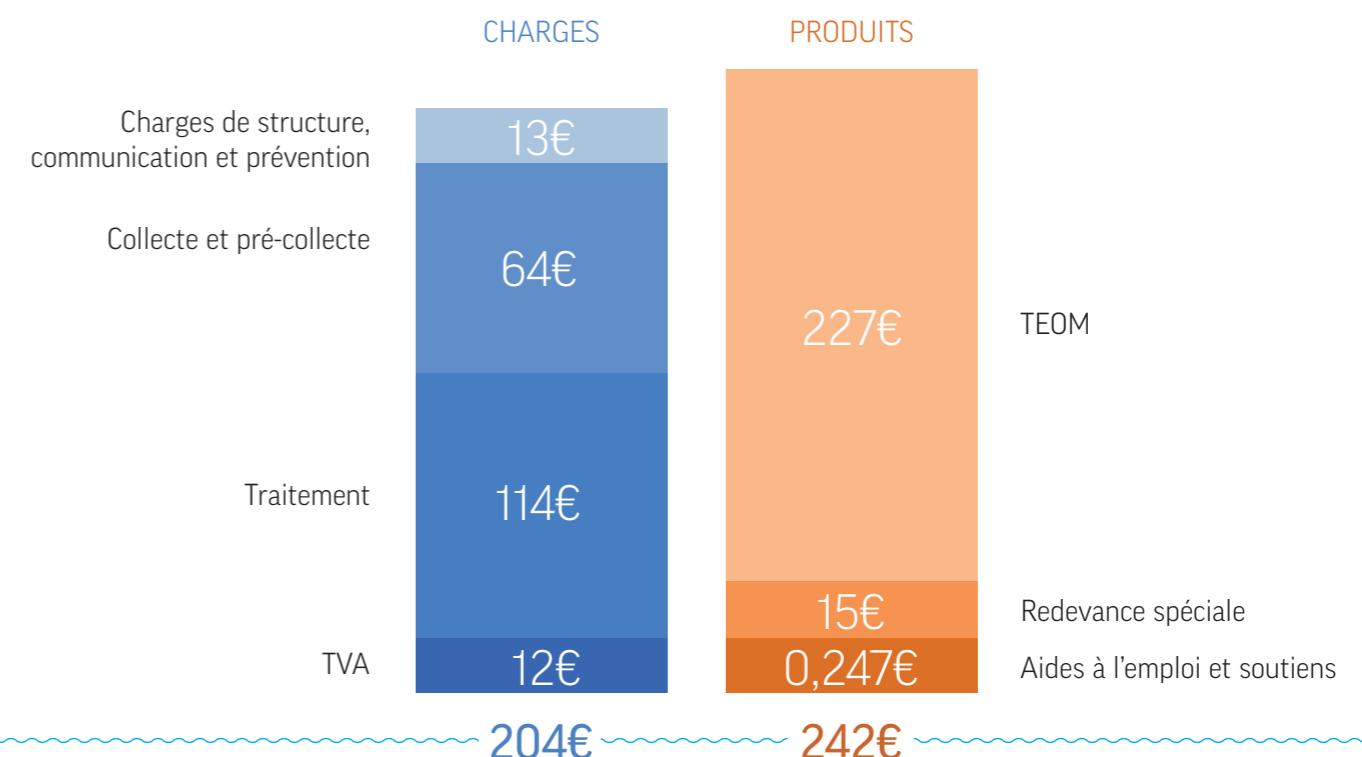
	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
CHARGES				
Charges de structure	203 139 €	212 068 €	200 781 €	-5,3%
Charges de communication	11 011 €	6 559 €	6 873 €	4,8%
Charges techniques	3 195 783 €	3 067 792 €	3 139 984 €	2,4%
Prévention	31 998 €	21 314 €	15 526 €	-27,2%
Pré-collecte et collecte	1 303 682 €	1 188 455 €	1 126 552 €	-5,2%
Traitement	1 860 103 €	1 858 023 €	1 997 906 €	7,5%
Total charges HT	3 409 933 €	3 286 419 €	3 347 638 €	1,9%
PRODUITS				
TVA acquitté	253 459 €	221 655 €	218 631 €	-1,4 %
Soutiens textile/pénalités	2 222 €	2 204 €	4 320 €	96%
Aides à l'emploi	1 261 €	0 €	0 €	
Total produits	3 483 €	2 204 €	4 320 €	96%
Coût⁽¹⁾ du service public	3 659 909 €	3 505 870 €	3 561 949 €	1,6%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	3 460 420 €	3 770 471 €	3 966 911 €	5,2%
Redevance Spéciale	210 606 €	282 309 €	257 060 €	-8,9%
Total financement	3 671 026 €	4 052 780 €	4 223 971 €	4,2%
Ecart coût et financement	11 117 €	546 910 €	662 022 €	21%
Taux de couverture	100%	115,60%	118,59%	2,6%
Taux de TEOM voté	16,18%	16,18%	16,18%	

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

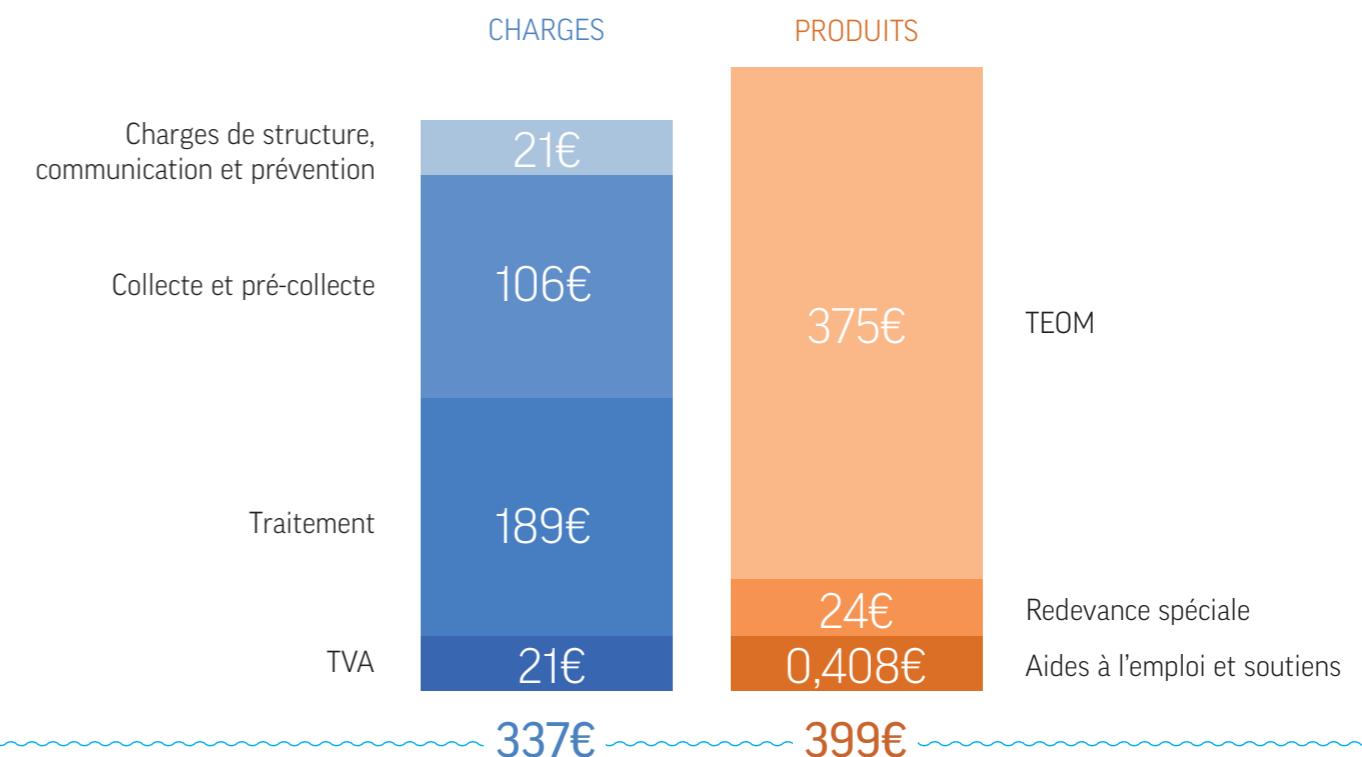
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



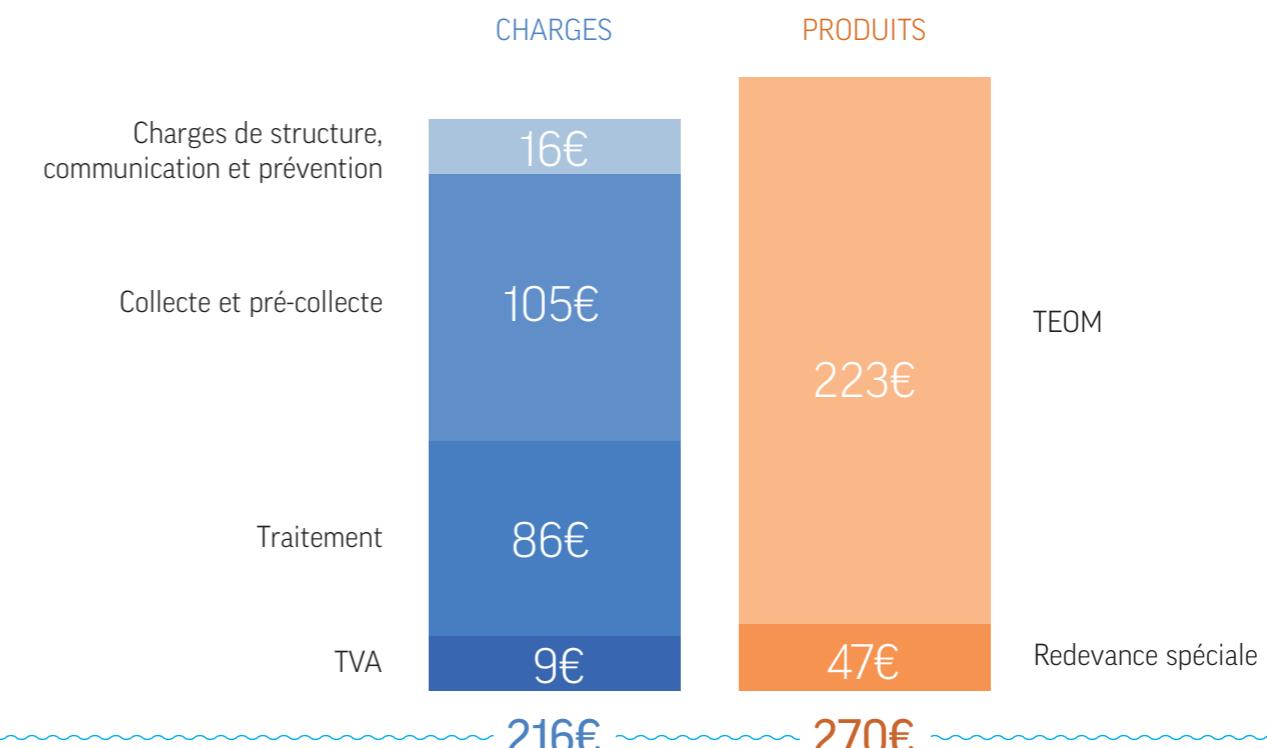
	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
CHARGES	Charges de structure	112 244 €	156 416 €	167 177 € 6,9%
	Charges de communication	4 196 €	3 083 €	4 311 € 39,8%
	Charges techniques	1 996 298 €	2 003 344 €	2 135 153 € 6,6%
	Prévention	9 431 €	7 259 €	8 928 € 23%
	Pré-collecte et collecte	1 068 631 €	1 060 002 €	1 167 252 € 10,1%
	Traitement	918 236 €	936 083 €	958 973 € 2,4%
Total charges HT		2 112 738 €	2 162 843 €	2 306 641 € 6,6%
PRODUITS	TVA acquitté	123 481 €	97 130 €	98 545 € 1,5%
	Soutiens textile/pénalités	1 010 €	1 002 €	1 400 € 39,7%
	Aides à l'emploi	9 165 €	1 473 €	0 € -100%
	Total produits	10 175 €	2 475 €	1 400 € -43,4%
Coût⁽¹⁾ du service public		2 226 044 €	2 257 498 €	2 403 786 € 6,5%
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	2 193 410 €	2 372 690 €	2 491 068 € 5%
	Redevance Spéciale	430 196 €	451 551 €	525 638 € 16,4%
	Total financement	2 623 606 €	2 824 241 €	3 016 706 € 6,8%
Ecart coût et financement		397 562 €	566 743 €	612 920 € 8,1%
Taux de couverture		117,86%	125,10%	125,50%
Taux de TEOM voté		10,28%	10,28%	10,28%

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

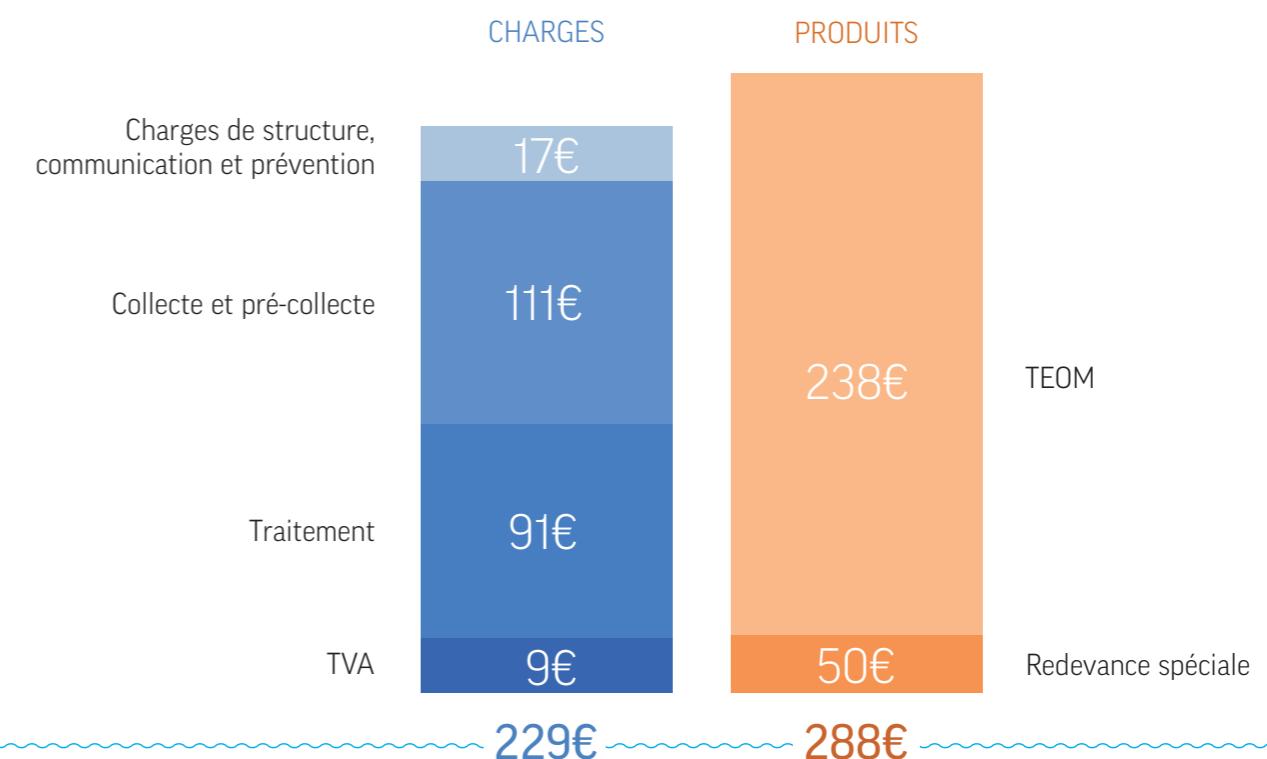
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



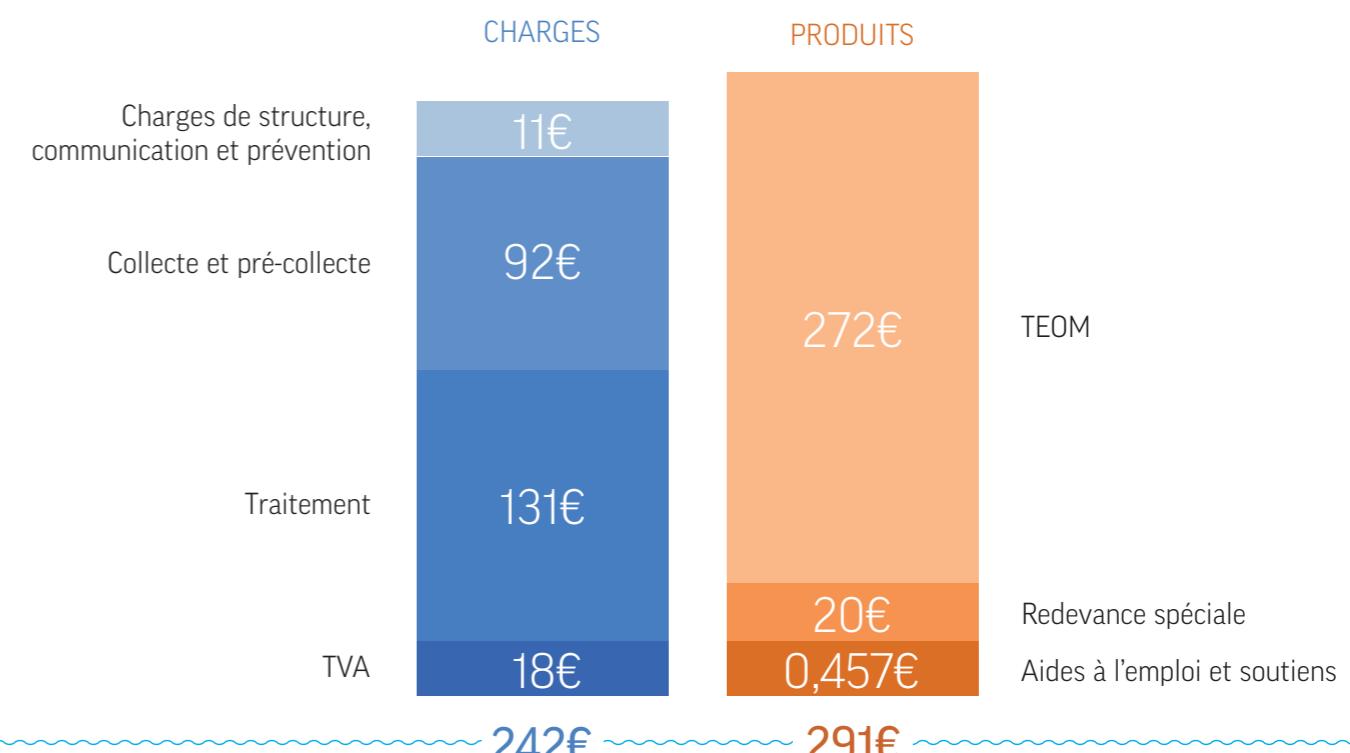
	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
CHARGES	Charges de structure	385 856 €	490 932 €	512 137 € 4,3%
	Charges de communication	31 922 €	14 569 €	22 146 € 52%
	Charges techniques	11 186 996 €	11 291 094 €	11 641 016 € 3,1%
	Prévention	35 106 €	38 515 €	47 648 € 23,7%
	Pré-collecte et collecte	4 427 250 €	4 767 209 €	4 799 036 € 0,7%
	Traitement	6 724 640 €	6 485 370 €	6 794 332 € 4,8%
Total charges HT		11 604 774 €	11 796 595 €	12 175 299 € 3,2%
PRODUITS	TVA acquitté	946 556 €	900 779 €	935 448 € 3,8%
	Soutiens textile/pénalités	4 489 €	27 926 €	19 034 € -31,8%
	Aides à l'emploi	2 102 €	2 022 €	4 771 € 136%
	Total produits	6 591 €	29 948 €	23 805 € -20,5%
Coût⁽¹⁾ du service public		12 544 739 €	12 667 426 €	13 086 942 € 3,3%
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	12 296 208 €	13 424 237 €	14 134 361 € 5,3%
	Redevance Spéciale	838 922 €	1 133 351 €	1 027 681 € -9,3%
	Total financement	13 135 130 €	14 557 588 €	15 162 042 € 4,2%
Ecart coût et financement		590 391 €	1 890 162 €	2 075 100 € 9,8%
Taux de couverture		104,71%	114,92%	115,86% 0,8%
Taux de TEOM voté		18,73%	18,73%	18,73%

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

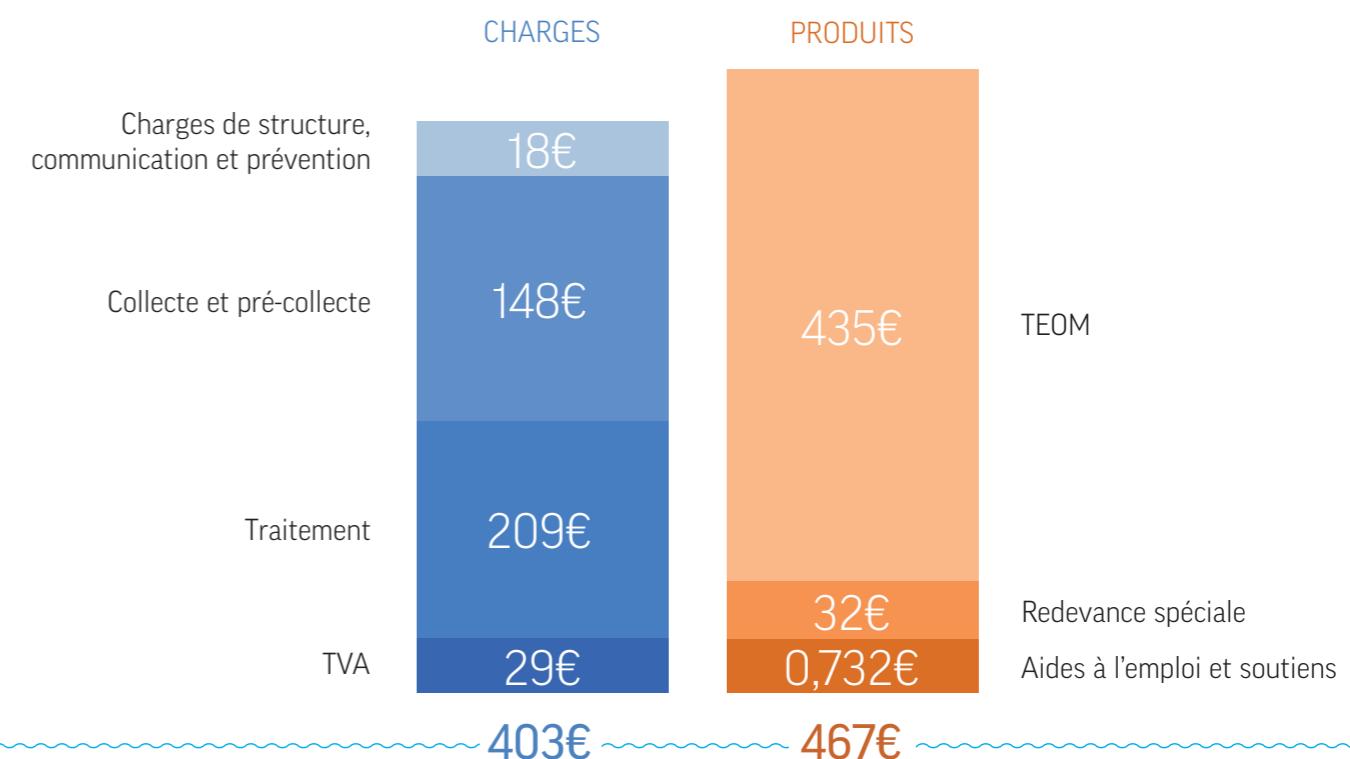
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



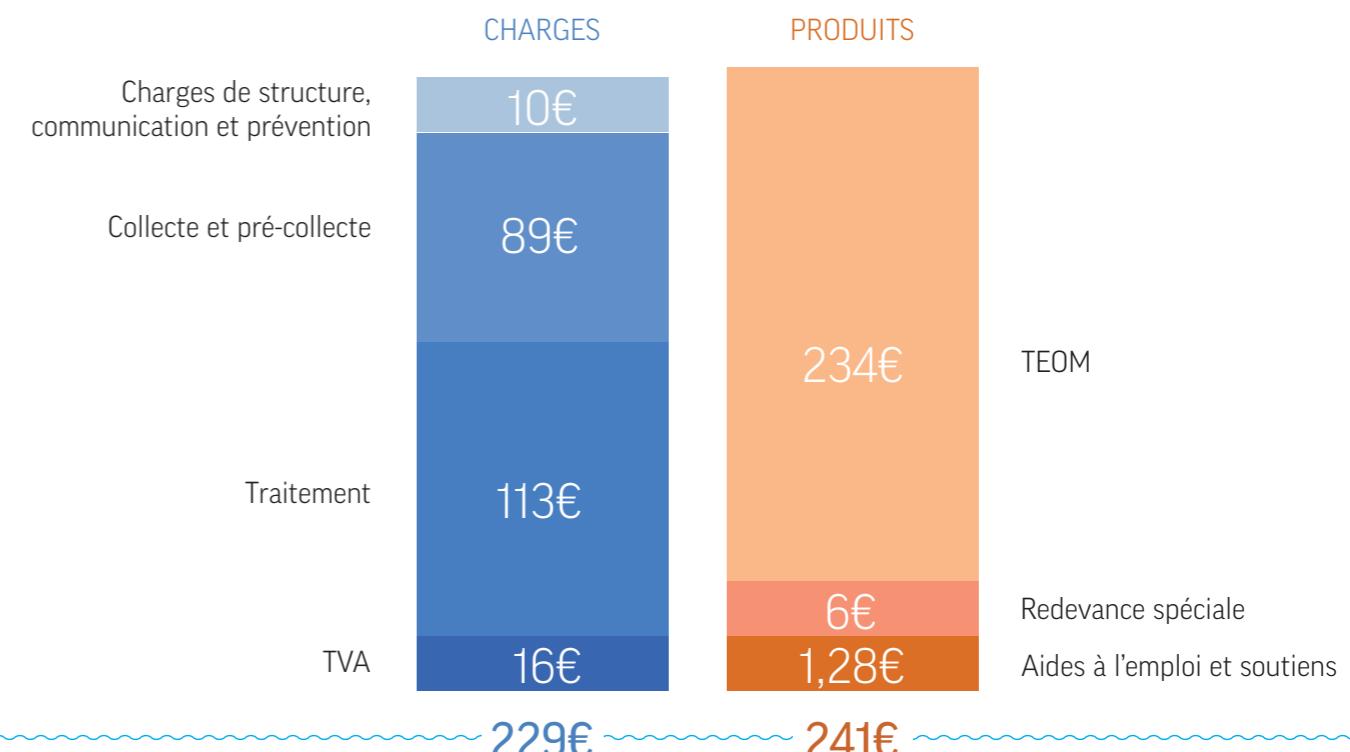
	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
CHARGES	Charges de structure	189 798 €	212 531 €	209 276 € -1,5%
	Charges de communication	11 686 €	11 630 €	9 213 € -20,8%
	Charges techniques	4 571 822 €	4 593 638 €	4 837 727 € 5,3%
	Prévention	14 687 €	15 636 €	22 863 € 46,2%
	Pré-collecte et collecte	1 941 557 €	1 997 891 €	2 118 916 € 6,1%
	Traitement	2 615 578 €	2 580 111 €	2 695 948 € 4,5%
Total charges HT		4 773 306 €	4 817 799 €	5 056 216 € 4,9%
PRODUITS	TVA acquitté	368 915 €	384 807 €	385 247 € 0,1%
	Soutiens textile/pénalités	1 919 €	24 763 €	28 812 € 16,4%
	Aides à l'emploi	0 €	674 €	1 590 € 135,9%
	Total produits	1 919 €	25 437 €	30 402 € 19,5%
Coût⁽¹⁾ du service public		5 140 302 €	5 177 169 €	5 411 061 € 4,5%
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	4 900 250 €	5 301 240 €	5 556 136 € 4,8%
	Redevance Spéciale		48 569 €	148 711 € 206,2%
Total financement		4 900 250 €	5 349 809 €	5 704 847 € 6,6%
Ecart coût et financement		-240 052 €	172 640 €	293 786 € 70,2%
Taux de couverture		95%	103,33%	105,43%
Taux de TEOM voté		12,88%	12,88%	12,88%

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

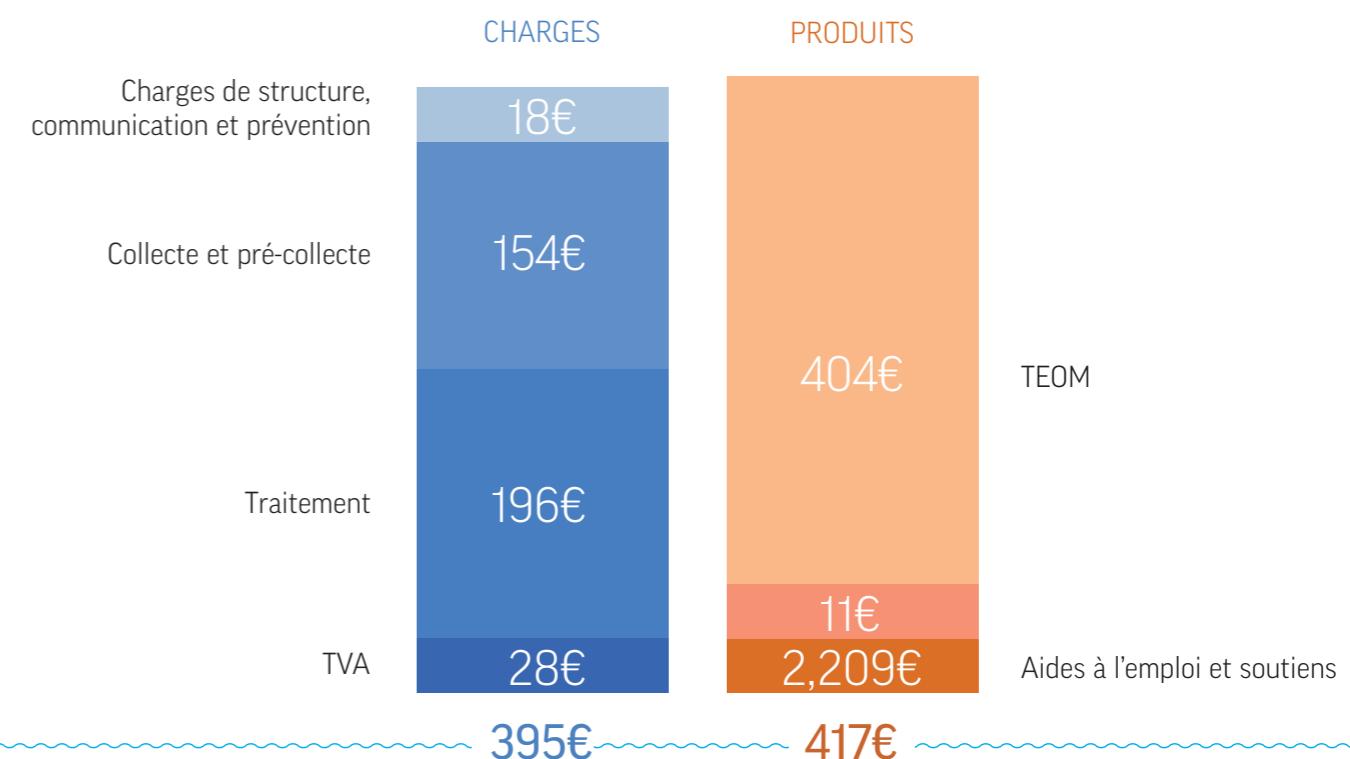
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



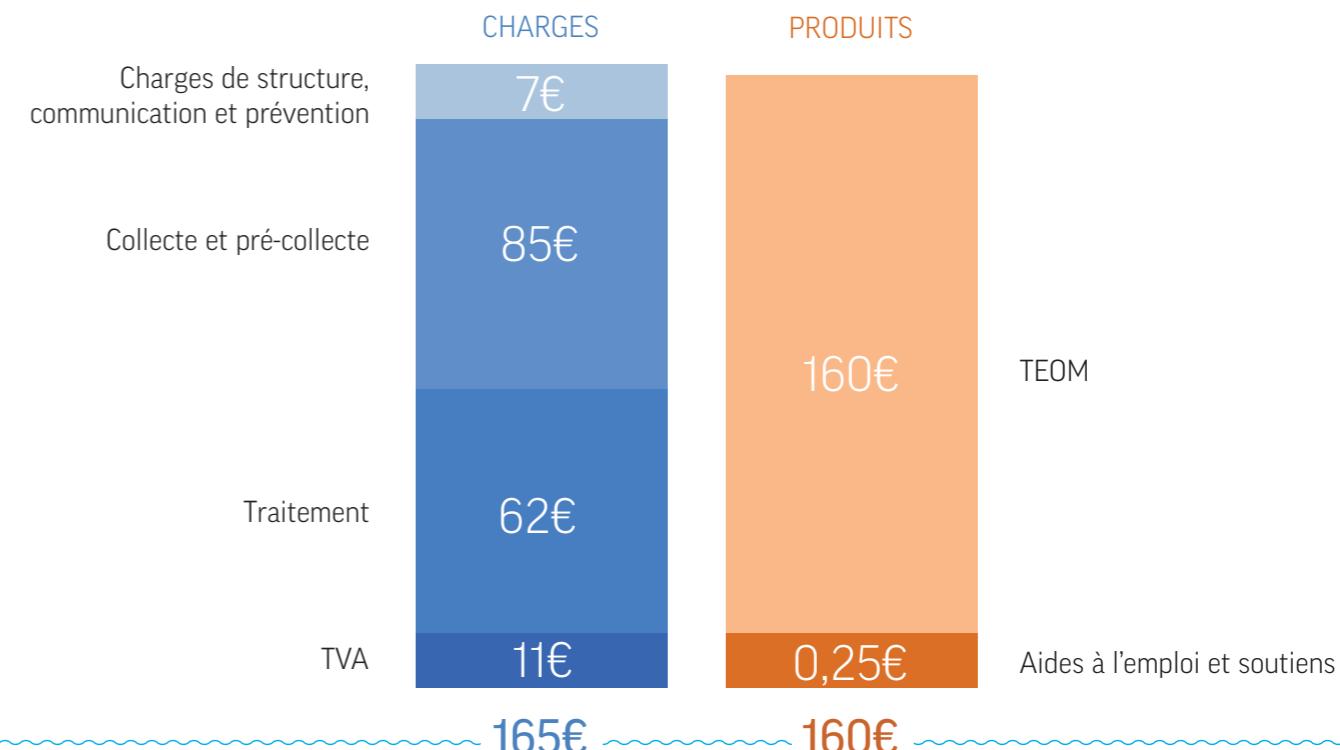
	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
CHARGES	Charges de structure	35 246 €	33 684 €	33 683 €
	Charges de communication	1 503 €	1 202 €	2 047 € 70,3%
	Charges techniques	844 246 €	807 830 €	810 118 € 0,3%
	Prévention	2 096 €	3 428 €	4 291 € 25,2%
	Pré-collecte et collecte	445 188 €	447 606 €	466 179 € 4,1%
	Traitement	396 962 €	356 796 €	339 648 € -4,8%
Total charges HT		880 995 €	842 716 €	845 848 € 0,4%
PRODUITS	TVA acquitté	61 729 €	60 310 €	62 905 € 4,3%
	Soutiens textile/pénalités	1 010 €	10 202 €	1 400 € -86,3%
	Aides à l'emploi			
Total produits		1 010 €	10 202 €	1 400 € -86,3%
Coût⁽¹⁾ du service public		941 714 €	892 824 €	907 353 € 1,6%
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	789 579 €	847 818 €	883 383 € 4,2%
	Redevance Spéciale			
	Total financement	789 579 €	847 818 €	883 383 € 4,2%
Ecart coût et financement		-152 135 €	-45 006 €	-23 970 € -46,7%
Taux de couverture		83,84%	94,96%	97,36% 2,5%
Taux de TEOM voté		16,50%	16,50%	16,50%

(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité

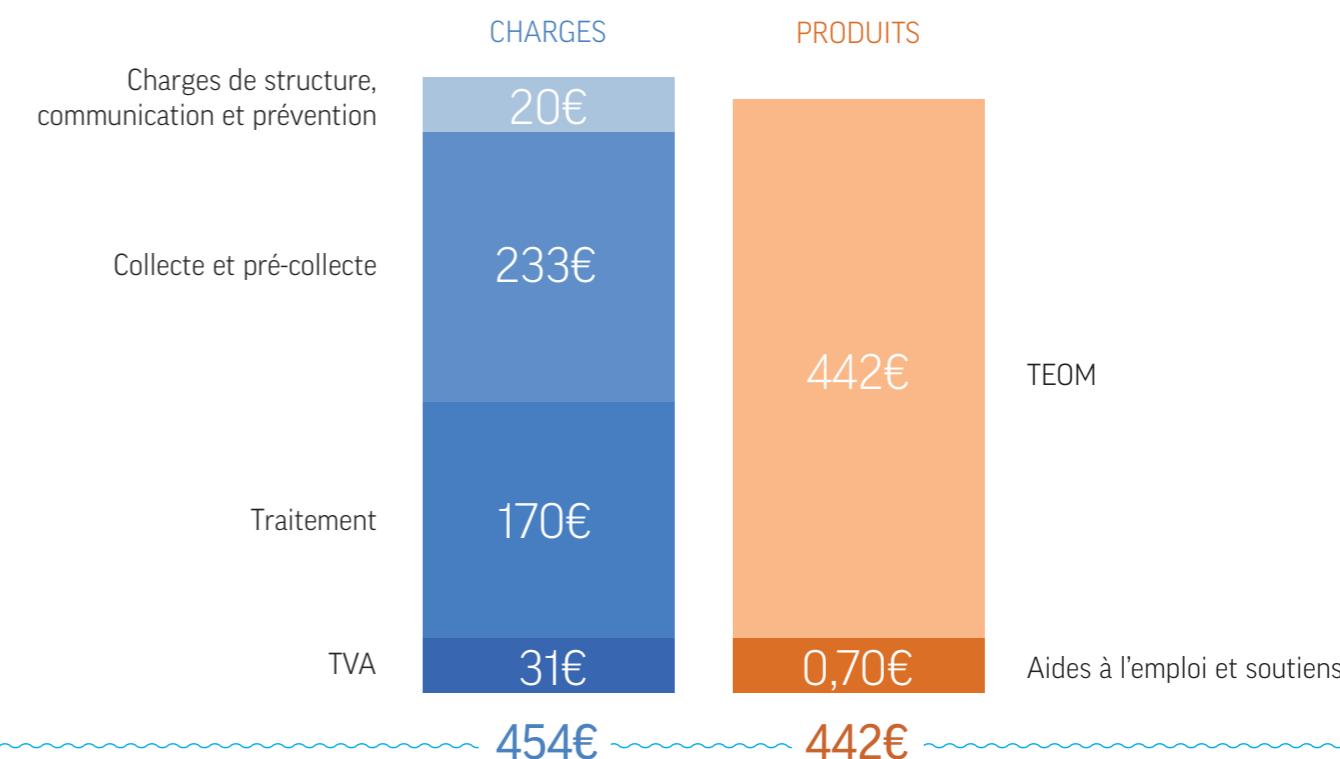
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



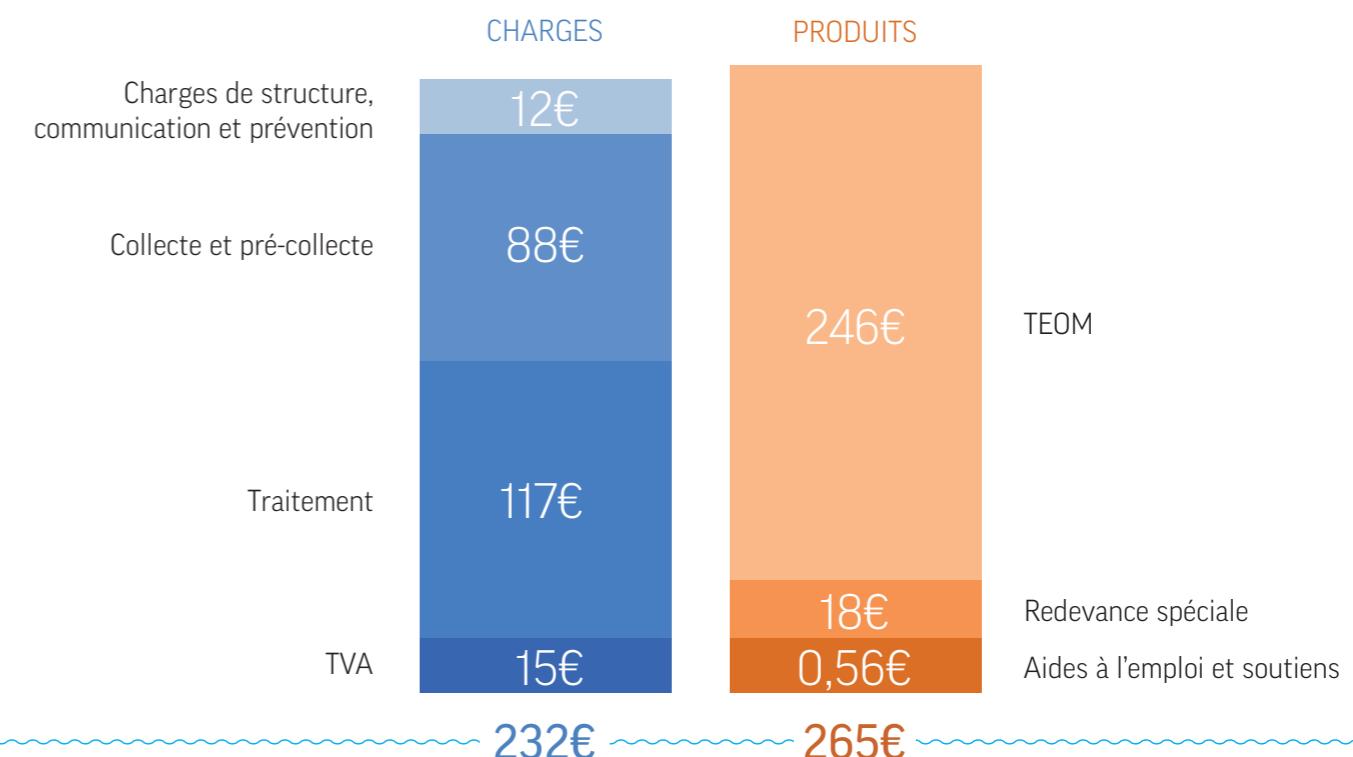
	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
CHARGES	Charges de structure	926 283 €	1 105 631 €	1 123 054 €
	Charges de communication	60 318 €	37 043 €	44 590 €
	Charges techniques	21 795 145 €	21 763 698 €	22 563 998 €
	Prévention	93 318 €	86 152 €	99 256 €
	Pré-collecte et collecte	9 186 308 €	9 461 163 €	9 677 935 €
	Traitement	12 515 519 €	12 216 383 €	12 786 807 €
Total charges HT		22 781 746 €	22 906 372 €	23 731 642 €
PRODUITS	TVA acquitté	1 754 140 €	1 664 681 €	1 700 776 €
	Soutiens textile/pénalités	10 650 €	66 097 €	54 966 €
	Aides à l'emploi	12 528 €	4 169 €	6 361 €
	Total produits	23 178 €	70 266 €	61 327 €
Coût⁽¹⁾ du service public		24 512 708 €	24 500 787 €	25 371 091 €
FINANCEMENT	TEOM nette (AC déduites)	23 639 867 €	25 716 456 €	27 031 859 €
	Redevance Spéciale	1 479 724 €	1 915 780 €	1 959 090 €
	Total financement	25 119 591 €	27 632 236 €	28 990 949 €
Ecart coût et financement		606 883 €	3 131 449 €	3 619 858 €
Taux de couverture		102,48%	112,78%	114,27%
Taux de TEOM voté		1,3%		

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2021.



COÛT PAR HABITANT



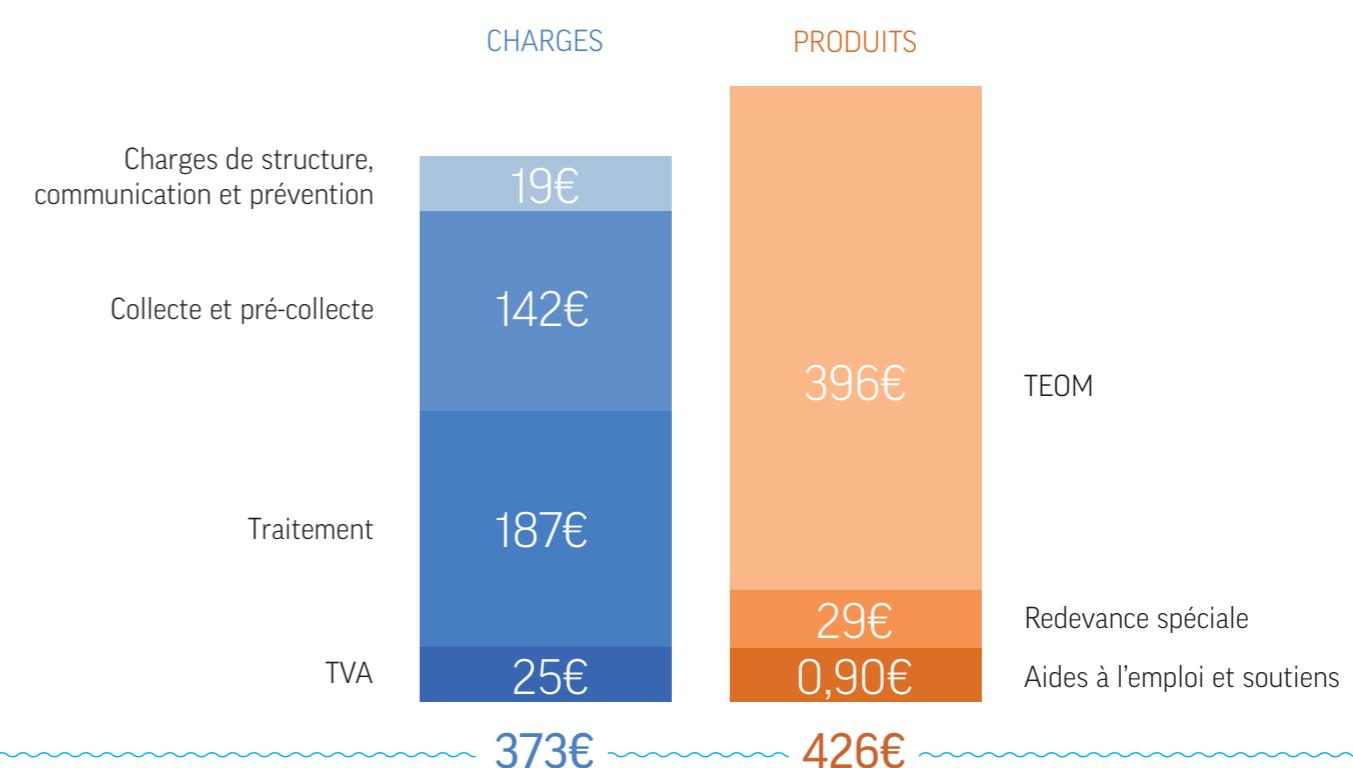
TEOM

Redevance spéciale

Aides à l'emploi et soutiens



COÛT À LA TONNE



TEOM

Redevance spéciale

Aides à l'emploi et soutiens

PARTIE 04

COMMUNICATION & PERSPECTIVES

- 1. Les moments forts de l'année : p 48
- 2. Les actions de communication : p 50
- 3. Les perspectives pour 2024 : p 54



1. LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE

Nouveau verdissement du parc de collecte des déchets du Pays de Grasse

Dans le cadre de son nouveau marché de collecte des déchets ménagers pour la période 2022-2027, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a procédé au remplacement de la flotte de véhicules thermiques de son prestataire par un nouveau parc de camions bennes dernier cri alimenté au biocarburant B100 d'origine 100% colza français. Depuis 2024, certains véhicules sillonnent le territoire en arborant la nouvelle campagne de communication déclinée par la CAPG « A Grasse, on roule aussi avec des fleurs ! ».

Grâce à cette avancée majeure, qui vient directement s'inscrire dans les engagements forts de transition énergétique de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Pays de Grasse franchit un cap pour l'environnement avec une ressource entièrement biodégradable et renouvelable, qui garantit la réduction de 60 % les émissions de CO2 par rapport au gazole fossile, et jusqu'à 80 % des émissions de particules rejetées dans l'air.

Afin de faire fonctionner correctement l'ensemble de cette flotte verte, une cuve de 50 000 litres a été financée par l'opérateur de collecte et disposée au sein de son dépôt pour que le personnel puisse alimenter lui-même le réservoir des camions.

Venant anticiper dès maintenant les futures évolutions réglementaires, cette nouvelle solution propre et efficiente pour la collecte des déchets vient encore renforcer la qualité du service public proposé par la CAPG.

Validation du PLPDMA du Pays de Grasse

Le Pays de Grasse a approuvé en 2023 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028. Issu d'un travail collaboratif des acteurs du territoire métropolitain, le PLPDMA de la CAPG s'inscrit dans une logique de réduction des déchets globale et cohérente à l'échelle du territoire, et se fixe des objectifs ambitieux de réduction de 12% des déchets ménagers et assimilés en ancrant en profondeur le changement des modes de consommation et les pratiques.

Après la première année de sa mise en œuvre, nous constatons déjà une nette diminution de 50kg/an/hab, hissant la CAPG à la moitié de l'objectif qu'elle s'est fixée d'ici 2030.



Poursuite de la distribution de composteurs individuels

Afin de répondre efficacement à l'obligation « Loi AGEC » sur la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets, le Pays de Grasse a repris dans les grandes orientations de son PLPDMA une stratégie de développement massif du compostage individuel, collectif et professionnel.

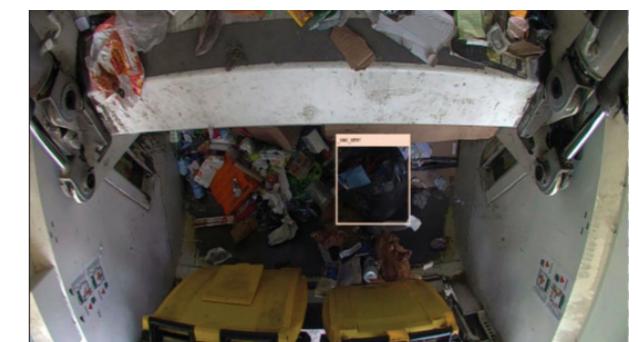
Ainsi au cours de l'année 2024, et grâce à la dématérialisation de la formation pour l'apprentissage du montage du bac et des rudiments d'un compost réussi, le Service Collecte des déchets a organisé 24 sessions de distribution permettant d'équiper 2 300 foyers supplémentaires.



En complément du public des particuliers dotés d'un jardin, le Pays de Grasse a aussi tissé un maillage de sites de compostage collectif sur les espaces publics de ses communes membres. L'année 2024 a ainsi vu éclore deux nouveaux sites de valorisation à Peymeinade et au Mas portant ainsi à 10 le nombre de sites collectifs sur le territoire.

Expérimentation de l'intelligence artificielle pour réduire les erreurs de tri

Résolument pionnière, la CAPG a poursuivi sa démarche d'amélioration continue de son service de collecte des déchets avec la mise à l'essai de la technologie ©LIXO, une solution qui utilise une caméra intelligence dotée d'intelligence artificielle pour analyser en temps réel les déchets collectés, repérer instantanément les erreurs de tri et les signaler aux équipes. Avec un taux d'erreurs de tri encore supérieur à 30% en 2023, cet outil donne ainsi au Pays de Grasse les moyens de cibler plus efficacement ses actions opérationnelles de sensibilisation.



Acquisition de deux nouvelles mini-bennes électriques

Enclin à la décarbonation progressive de son service de collecte, la CAPG a poursuivi la modernisation du parc de collecte dédié au secteur du Centre historique de Grasse, avec l'acquisition de 2 nouvelles mini-bennes électriques.



Dans ce secteur dense et urbanisé, le Pays de Grasse contribue ainsi à réduire les nuisances sonores et les émissions polluantes au bénéfice du cadre de vie des Grassois.

2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Challenge «D-Cliiink» dans les collèges



Suite au succès remporté par la première édition en 2023, le Pays de Grasse a réitéré l'organisation de son Challenge inter-collèges « D-Cliiink » du 08 avril au 03 juin 2024. 7 établissements scolaires se sont de nouveaux engagés à nos côtés. Avec 10 515 dépôts d'emballages en verre déposés, le collège Fénelon a remporté la première place ainsi qu'une dotation de 500€ offerte par Terradona en faveur d'un projet scolaire ou d'une œuvre caritative. Les collèges Carnot et Beltrame s'offrent les 2^{ème} et 3^{ème} place avec 5 076 dépôts et 3 952 dépôts respectifs, et décrochent une dotation de 300€ et de 200€.

Cette démarche engageante aura permis de sensibiliser plus de 3 500 élèves aux enjeux du recyclage du verre, et de réaliser grâce aux 26 615 emballages collectés, une économie de ressources non renouvelables de 5 590 kg de sable de rivière, de 4 791 litres d'eau et d'éviter la production de plus de 3 992 kilos de CO₂ !

Opération de collecte « Vide ton placard ! »

Dans le cadre de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets 2024, la CAPG a renouvelé pour son second volet l'opération « Vide Ton Placard ! » auprès des écoles primaires du secteur de la Vallée de La Siagne, en l'ouvrant également cette année aux écoles de Grasse.



Toujours organisé en partenariat avec l'association Montagn'habits et l'éco-organisme Re-Fashion, l'objectif de cette action solidaire et environnementale était de faire des élèves et de leur famille les protagonistes d'une collecte des vêtements et textiles usagés dans les foyers. Du 18 novembre au 13 décembre, deux écoles de Pégomas, l'école d'Auribeau/Siagne, une école de La Roquette-sur-Siagne et onze écoles de Grasse se sont mobilisés et ont collecté près de 1 545 Kg de TLC.

Toutes les écoles inscrites ont été récompensées par une animation ludique et pédagogique « La Fresque du Climat » offerte par le Pays de Grasse, qui aborde de manière créative les causes et les conséquences du changement climatique.

Poursuite du soutien de la démarche « Zéro Déchet » du SMED

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation du public à la réduction des déchets, le Pays de Grasse a de nouveau relayé sur son territoire la démarche « Objectif Zéro Déchet » portée par le SMED. Cette dynamique tend à promouvoir des nouveaux choix de consommation et des alternatives au tout jetable (achat en vrac, tri sélectif, compostage, apprentissage du faire soi-même, réutilisation, réparation...).

Cette dynamique s'est concrétisée pendant l'année 2024 par le déroulement de 2 événements sur le territoire de la CAPG :



> Gratiféria à Grasse

Le samedi 16 novembre au Marché de St-Jacques à Grasse, les habitants étaient invités à céder les articles dont ils n'ont plus l'utilité sans rien attendre en retour, engageant ainsi une réflexion sur le rapport à l'argent et à la consommation, et pour apprendre réutiliser les objets plutôt que de les jeter au profit d'une économie circulaire.



> Carnaval Zéro Déchet à Grasse

Le samedi 17 février, une cinquantaine d'enfants de 3 à 14 ans et leurs familles se sont réunies au Palais des Congrès à Grasse pour un après-midi festif comprenant des ateliers créatifs, des jeux, des contes et du théâtre participatif autour de l'éco-citoyenneté. Un stand de promotion du Zéro Déchet était proposé aux visiteurs.

Relais de la Semaine nationale du compostage par CAP AZUR

Afin de poursuivre la promotion du compostage sur son territoire, le Pôle métropolitain, en partenariat avec les syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM, a de nouveau participé à la Semaine nationale du Compostage, qui se déroulait du 23 mars au 07 avril 2024.



En lien avec les deux syndicats partenaires, l'opération de distribution gratuite de compost s'est déroulée sur 6 déchèteries du territoire du Pays de Grasse pour les habitants détenteurs d'une carte d'accès. Issu du broyage des végétaux collectés en déchèterie, le compost nourrit les espaces verts tout en réduisant la production de déchets.

Collecte des sapins de Noël

Le Pays de Grasse a mis à la disposition des administrés sur les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de La Roquette-sur-Siagne, de Pégomas et de Grasse, des bennes pour la récupération des sapins de Noël sur la période du 6 au 13 janvier 2025.



En partenariat avec l'association Soli-Cité, l'ensemble des sapins a été broyé pour devenir du compost, évitant ainsi aux administrés le déplacement en déchèterie mais aussi l'alourdissement des ordures ménagères ou la survenance de dépôts sauvages sur la voie publique.

Lutte contre les dépôts sauvages

Parce qu'ils polluent et dévisagent notre cadre de vie, les dépôts sauvages de déchets sur la voie publique sont les témoins d'une incivilité grandissante, coûteuse et qui destabilise la collecte des déchets sur le territoire. Afin de préserver notre cadre de vie, le Pays de Grasse équipe depuis 2018 ses communes de dispositifs à vision nocturne, capables de constater de jour comme de nuit les infractions commises. C'est donc dans cette dynamique que le Pays de Grasse a procédé en 2024 à la mise à disposition des communes de 15 nouveaux appareils photos :

- 6 pour les Monts d'Azur,
- 3 pour Terres de Siagne,
- 6 Vallée de la Siagne.

Le Service du Numéro Vert

Tout le long de l'année, le Pays de Grasse accompagne les habitants dans la bonne gestion de leurs déchets. Un numéro vert est gratuitement mis à leur disposition tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour l'ensemble de leurs réclamations.



3. LES PERSPECTIVES POUR 2025

- Poursuite de la distribution massive de composteurs individuels par l'organisation de sessions de distribution récurrentes sur les différents secteurs du territoire, et installation progressive de composteurs collectifs pour les copropriétés.
- Extension de la redevance spéciale sur les zones industrielles de Terres de Siagne.
- Poursuite de la dynamique « Objectif Zéro Déchet » du SMED sur le territoire du Pays de Grasse pour la 7^{ème} année consécutive.
- Participation à une nouvelle semaine de promotion du compostage par CAP AZUR.
- Organisation de la remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer au titre des tonnages de verre collectés lors de l'année 2024.
- Poursuite de la démarche de mise à disposition de lombricomposteur pour les foyers volontaires du territoire.
- Organisation de la 4^{ème} édition du Challenge Cliiink inter-collèges.
- Poursuite de la campagne de dotation des communes en appareil photos afin d'enrayer la problématique des dépôts sauvages et de sanctionner les incivilités sur la voie publique.
- Expérimentation d'un porteur électrique pour le ramassage des encombrants dans le centre historique de la ville de Grasse.
- En vue d'améliorer les conditions de travail des agents, expérimentation de deux exosquelettes mis à disposition afin de soulager les gestes et postures des agents lors de la manutention d'objets lourds.

EN CHIFFRES



10 855 demandes de renseignements sur les déchets (11 912 en 2023).



1 032 rendez-vous encombrants (1 020 en 2023) répartis sur les communes de la Vallée de la Siagne (zone 1), Mouans-Sartoux (zone 2) et Grasse (zone 3).



SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DU PAYS DE GRASSE :



0800 506 586



collecte@paysdegrasse.fr

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
57, Avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE
contact@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr

Tel : 04 97 05 22 00

